

**ASSEMBLÉE NATIONALE**13 janvier 2006

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 607

présenté par  
M. Hamel-----  
**ARTICLE 21**

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« du deuxième alinéa »,

les mots :

« de la loi n° ... du ... portant engagement national pour le logement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.